

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 17366

Numéro SIREN : 534 107 958

Nom ou dénomination : Us Real Estate 270

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2024 sous le numéro de dépôt 52009

US REAL ESTATE 270

Société par actions simplifiée au capital de 120 012 000 euros
Siège social : 92 avenue de Wagram
75017 Paris
534 107 958 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

L'an 2022,
Le 30 juin,

La société CNP ASSURANCES, société anonyme au capital de 686 618 477 euros, entreprise régie par la Code des assurances, ayant son siège social 4 rue Raoul Dautry 75015 Paris, immatriculée 341 737 062 RCS Paris, représentée par Madame Virginie DUCABLE dûment habilitée, associée unique de la société US REAL ESTATE 270 sus-désignée,

En présence de la société Equitis Gestion, Présidente non associée de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

La société Equitis Gestion, Présidente non associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 6 633 522,21 euros de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice d'un montant de 6 633 522,21 euros

Est affecté :

- A la réserve légale pour un montant de 331 676 euros
Qui s'élève ainsi à 2 559 911 euros
- Au compte « report à nouveau » pour un montant de 6 301 846,21 euros
Qui s'élève ainsi à 23 958 510,21 euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

- Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant ;
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : dividende de 6 932 200 euros, non éligible à la réfaction de 40 % ;
- Exercice clos le 31 décembre 2018 : dividende de 5 630 700 euros, non éligible à la réfaction de 40 %.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

Le mandat de MAZARS, Société anonyme, dont le siège social est situé Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie - France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 824 153, Commissaire aux comptes titulaire, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, et ce, jusqu'à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2027.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

CNP ASSURANCES

Représentée par Madame Virginie DUCABLE

DocuSigned by:
Virginie DUCABLE
3D6950765EC9411...

Signature

